



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

1110, chemin Principal
Saint-Joseph-du-Lac (Québec)
J0N 1M0
Tél : 450-623-1072
Fax : 450-623-2889
Site internet : sjdl.qc.ca

**DEMANDE DE PERMIS
TRAVAIL EN MILIEU RIVERAIN
ACCESSOIRE**
(quai, support à embarcation nautique,
embarcadère/débarcadère ou escalier)

Coût 50\$

Date de la demande : _____ Demande reçue le : _____

IDENTIFICATION

<input type="checkbox"/> Propriétaire	<input type="checkbox"/> Demandeur (procuration obligatoire)
Nom : _____	Ville : _____
Adresse : _____	Code Postal : _____
Téléphone : _____	Courriel : _____

INFORMATIONS SUR LES TRAVAUX

Emplacement des travaux : _____		Usage actuel : _____
Date prévue des travaux : _____	Date prévue de la fin des travaux : _____	Coût approximatif des travaux : _____
Entrepreneur exécutant les travaux :	<input type="checkbox"/> Cocher si propriétaire	
Nom : _____	Téléphone : _____	
Adresse : _____	Code postal : _____	
Ville : _____	No RBQ : _____	
	No NEQ : _____	
Autres professionnels :		
Nom : _____	Téléphone : _____	
Contact : _____	Courriel : _____	

DOCUMENTS REQUIS

<ul style="list-style-type: none">• Descriptions détaillées des travaux projetés• La description détaillée des matériaux utilisés (type des matériaux, modèles, couleur, etc.)• La localisation de l'activité projetée, incluant la délimitation des milieux hydriques sur le lot visé et les superficies affectées par l'activité;• Une déclaration de la personne qui souhaite réaliser l'activité ou son représentant attestant de la conformité de son activité aux conditions applicables à l'activité visée prévues au Règlement sur les activités dans les milieux humides, hydriques et sensibles (chapitre Q-2, r.01, au Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (chapitre Q-2, r.17.1) et. Le cas échéant, à l'article 118.	ANNEXE
	<input type="checkbox"/>

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

<ul style="list-style-type: none">• Lorsque la demande vise le déplacement d'un bâtiment résidentiel principale, un avis signé par un professionnel attestant que le déplacement n'aggrave pas l'exposition aux glaces;• Lorsqu'elle vise la construction, à l'exception du démantèlement, d'un bâtiment principal dont la structure est située sous la cote de crue de récurrence de 100 ans, un avis signé par un professionnel démontrant que le bâtiment, après réalisation, pourra résister à cette crue;	ANNEXE
	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>

DÉCLARATION

Je certifie que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards vrais et exacts.

Signature : _____ Date : _____

À noter :

- 1- Le fonctionnaire désigné pour l'évaluation de la demande peut demander toute autre information jugée nécessaire.
- 2- Les documents requis pour déposer une demande de permis doivent être remplis de manière indélébile afin de garantir leur lisibilité et leur conformité.
- 3- Les demandes de permis et de certificat assujetties au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) doivent être présentées au CCU et approuvées par le conseil municipal.